

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	57 (1984)
Heft:	12
Rubrik:	Nouvelles brèves

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'actif toujours, notons encore que le poste des débiteurs divers est en forte augmentation en raison de factures adressées à l'Etat de Genève au titre des subventions, mais réglées seulement au début du nouvel exercice.

Au passif, on enregistre, pour la première fois depuis de très nombreuses années, une diminution du montant des parts sociales. Cela provient du fait que le locataire d'une arcade à la Cité Vieuxseux nous a quittés et, après négociation, a obtenu un remboursement anticipé de ses parts.

Quant au nouveau locataire, il s'est engagé à souscrire des parts pour un montant équivalent au remboursement sus-indiqué. Il ne nous avait pas, au 30 avril 1984, retourné la documentation adéquate.

Bien que le résultat brut de l'exercice soit assez proche de celui de l'année précédente, le Conseil d'administration a décidé de diminuer quelque peu l'amortissement comptable de nos immeubles en le fixant à Fr. 1 200 000.—, alors que les amortissements financiers se sont élevés à Fr. 1 337 376.65. Cette façon de procéder permet d'alimenter, d'un montant de Fr. 170 000.—, la provision pour entretien, transformations et aménagements, ce qui nous permettra de diminuer de façon sensible le poste des travaux à amortir qui s'élève encore à Fr. 464 000.—, le ramenant ainsi, au 1^{er} mai 1984, à Fr. 294 000.—.

Les postes transitoires, tant à l'actif qu'au passif, comprennent essentiellement les

comptes de chauffage, les intérêts courus de même que les subventions courues mais non échues.

Les autres postes du bilan ne nécessitent pas de commentaires particuliers.

Compte de chauffage

Le total des dépenses à charge de nos sociétaires-locataires s'est élevé, pour la période allant du 1^{er} mai 1983 au 30 avril 1984, à Fr. 1 753 283.65, soit une augmentation d'environ 11,5% par rapport à l'exercice précédent.

Cet accroissement des charges est dû pour l'essentiel à une hausse du prix moyen du combustible et à une consommation légèrement supérieure due aux conditions climatiques.

Relevons que, sur la base des acomptes provisionnels demandés, il nous a tout de même été possible de procéder à une petite risourne. Nous espérons que, pour l'exercice en cours, nous arriverons à maintenir les dépenses dans les mêmes limites. Toutefois, si l'incertitude règne, c'est bien dans le domaine du prix du mazout et de celui du temps qu'il fera l'hiver prochain.

Ces comptes ont, comme à l'ordinaire, été vérifiés d'une façon approfondie par la société fiduciaire nommée par l'assemblée générale.

Pour le Conseil d'administration.

Le président: Claude Empeyta.

Le secrétaire: René Gay.

Nouvelles brèves

A Genève,
les réserves
de gravier
bientôt épuisées

1983,
le logement
en Europe

Le Département genevois de l'intérieur et de l'agriculture vient de publier un «Livre gris» consacré au problème des réserves de gravier du canton de Genève. En 1981 on a consommé, dans le canton, 1,5 million de tonnes de gravier pour la construction et le génie civil. La moitié de ce tonnage a été importée de la France voisine pour l'essentiel.

Si le sous-sol genevois est riche en gravier, il

Un journal économique et financier hollandais signale les chiffres suivants: en 1983, on a construit en Europe 5,4 logements pour mille habitants en moyenne. Ces chiffres varient fortement d'un pays à l'autre; ainsi en Angleterre, 3,8 logements pour mille habitants, en Allemagne fédérale 5, en France 6,1, en Italie 6,5, en Hollande 8 logements pour mille habitants: c'est le meilleur résultat. La Belgique, par contre, n'a construit que 2,8 logements pour mille habitants.

n'est pas exploitable partout — respect de l'environnement oblige — et il apparaît que les quantités que l'on peut raisonnablement exploiter sont de l'ordre de 20 millions de m³. Or on estime les besoins en gravier à environ 30 millions de m³ d'ici à l'an 2000. Il y aura donc pénurie de gravier.

On ne peut guère compter sur un accroissement des importations en provenance de la Haute-Savoie. Quant aux matériaux de remplacement, tels que par exemple les scories des usines d'incinération, ils peuvent poser des problèmes à l'environnement. En ce qui concerne le béton armé, on ne sait pas encore comment remplacer les agrégats traditionnels. De cette raréfaction du gravier va résulter inévitablement une hausse de son prix. Il a été calculé que si le prix du gravier double, il en résulterait une hausse de 2% du coût de construction des immeubles de logements et de bureaux, d'environ 8% pour les ouvrages de génie civil, et de 20% pour la construction des routes.

Exposition — Manifestation

Swissbau 85
La revue générale
de l'industrie
de la construction
s'agrandit encore

Depuis la dernière Swissbau 83, l'intérêt pour la 6^e exposition de la construction, qui se tiendra à Bâle du 5 au 10 février 1985, s'est encore renforcé au sein de la branche.

La direction de l'exposition communique que le nombre d'exposants se chiffre à 1053 (contre 1027 en 1983). Des mois déjà avant

le début de la manifestation, la surface nette des stands de 45 695 m² atteint l'extension de l'édition 1983 qui comprenait en outre la 7^e exposition des peintres et plâtriers.

Avec son offre encore plus complète de produits et de prestations de services, notamment dans les secteurs du gros œuvre, du se-